



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 3 décembre 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 26 novembre 2025.

Membres présents : (11) M. HOAREAU, M. LEHENOFF, M. BERTHIER, Mme TENENBAUM, M. ME-ZUI, Mme CHOLLET, M. AVENA, M. FOUILLOT, M. FOUSSET, Mme GINDRE, M. JASPART.

Membres excusés représentés : (5) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme JACQUE-MARD représentée par Mme CHOLLET, Mme LECOMTE représentée par Mme TENENBAUM, Mme JACQUENET représentée par Mme GINDRE, Mme VIAN représentée par M. FOUILLOT.

Membres excusés : (1) : M. FAVERJON.

Objet : Cité éducative – Actions partenaires – subventions

L'État a reconduit le label « cité éducative » de la ville de Dijon pour la période 2025 – 2027 en avril 2025. Le conseil d'administration du CCAS a approuvé le 2 juillet dernier l'ensemble des conventions liées à la cité éducative.

Les crédits de l'État et du CCAS permettent de mettre en œuvre des projets et des actions qui concourent à la réussite du parcours éducatif des enfants scolarisés dans les écoles et les collèges des quartiers politiques de la ville (Grésilles et Fontaine d'ouche).

Lors des comités techniques des mois de septembre et octobre, des projets portés par des associations ont reçu un avis favorable et seront financés sous forme de subventions.

- La Vapeur : « Création d'un livre concert » - 3 666 €

Les artistes Païkan (musicien) et Sofia Rousseaux (illustratrice) seront présents pendant 2 semaines à l'école York pour créer avec des élèves de CE2 et du dispositif ULIS un Livre-Concert. La création sera menée de A à Z par les élèves, de la création graphique à la bande-sonore. La première semaine sera dédiée à des temps d'expérimentation graphique afin de tester différentes techniques d'illustration. Ce sera aussi l'occasion de découvrir un instrument pédagogique de création sonore inventé par La Vapeur qui s'appelle La Frite. La deuxième semaine sera dédiée à la création du Livre-Concert et la préparation de la restitution. Pendant ces deux semaines de création, deux ateliers seront ouverts aux familles à l'école. La restitution aura lieu à La Vapeur dans la grande salle. Les parents seront invités.

- La Vapeur : « Du bout des doigts et des oreilles » - 3 000 €

Ce projet culturel débutera au mois de novembre. Il a été construit avec les enseignantes de 2 classes de grande section de maternelle Lamartine (34 élèves) afin de préparer les enfants à l'entrée en école élémentaire : être grand dans un monde plus petit puis être petit dans un monde plus grand. A travers 9 ateliers animés par des artistes, les élèves créeront des histoires sonorisées qui seront présentées lors d'un spectacle à La Vapeur.

- La Maison des Adolescents et des Parents – 15 000 €

La santé mentale des jeunes reste un sujet préoccupant et il n'est pas toujours facile pour eux de s'en ouvrir et de rencontrer un professionnel. La Maison des adolescents et des parents propose 8 permanences (accueil individuel) aux jeunes (11 – 25 ans) et aux parents sur les deux quartiers prioritaires, au sein des collèges et des Maisons d'Éducation Populaire. Elle contribue également aux actions de sensibilisation et de prévention en direction des jeunes adolescents. En 2024, près de 150 adolescents ont pu bénéficier de ce dispositif.

- L'Essentiel.le – 35 000 € et La Maison phare – 44 000 € pour les postes d'animatrices famille.

Afin de développer l'accompagnement à la fonction parentale et familiale, la cité éducative a renforcé l'ingénierie au sein des maisons d'éducation populaires par le recrutement de deux animatrices famille – référentes de la cité éducative. Les animatrices familles s'appuient sur le dispositif CLAS pour travailler avec les familles et leur proposer des réponses ciblées qui favorisent la scolarité de l'enfant. Elles poursuivent les liens dans le cadre d'une démarche « d'aller vers » dans les espaces dédiés aux parents. Ce travail spécifique à la fonction familiale intègre une dimension transversale dont les liens avec le PRE. La coordination avec les éducatrices jeune enfant leur permet de proposer des actions de prévention et d'accompagnement dès le plus jeune âge.

Pour l'Essentiel.le, le financement de ce poste est prévu dans le cadre de la CPOM signée entre la Ville, le CCAS de la Ville et l'association.

Pour la Maison phare, il convient de modifier la convention n°21-010 du 14 janvier 2021 et son avenant n°11 n°25-079 du 4 février 2025 par l'avenant N°14, joint au présent rapport.

- L'Espace Baudelaire : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) – 35 000 €

Le CLAS permet de développer des actions d'accompagnement à la scolarité inscrites dans le cadre d'une charte nationale.

Ces actions ont lieu en dehors du temps scolaire, dans des espaces adaptés, en complémentarité avec l'école et ont pour objectifs :

- d'aider les enfants à acquérir des méthodes,
- de faciliter leur accès au savoir et à la culture,
- de promouvoir leur apprentissage à la citoyenneté,
- de valoriser les acquis afin de renforcer leur autonomie,
- de soutenir les parents dans le suivi scolaire de leurs enfants.

Les maisons d'éducation populaire (Maison Phare, L'essentiel.le et l'espace Baudelaire) mettent en œuvre ce dispositif à destination des écoles et des collèges du réseau d'éducation prioritaire) en lien étroit avec le personnel de l'éducation nationale et le Programme de Réussite Éducative. Les actions sont menées par des animateurs employés par les maisons d'éducation populaire.

Il convient de modifier la convention n°24-029 du 16 janvier 2024 conclue entre la Ville, le CCAS de la Ville et l'association par l'avenant N°5, joint au présent rapport.

Le montant total des subventions s'élève à la somme de : 135 666 €.

Ainsi, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent l'avenant N°14 et l'avenant N°5, joints à la délibération,
- autorisent Madame la Présidente ou son représentant légal à signer lesdits avenants,
- accordent les subventions suivantes : La Vapeur (6 666 €), La Maison Phare (44 000 €), L'Essentiel.le (35 000 €), L' Espace Baudelaire (35 000 €), La Maison des Adolescents et des Parents (15 000 €) ;
- disent que les montants seront prélevés sur le budget 2025.

Adoptée à l'unanimité.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Politiques de la ville et accompagnant éducatif : 1